

Règlement du concours photo

Quel est le thème ?

Le thème du concours photo est le suivant : « le jardin de Folcuin, la Collégiale de Lobbes et ses alentours ».

Le concours regroupe les 5 catégories suivantes :

- Les venelles et le quartier de la collégiale,
- La nature dans le quartier de la Collégiale de Lobbes,
- Le Jardin de Folcuin,
- Le paysage dans son ensemble (en liaison avec le quartier de la Collégiale),
- La Collégiale de Lobbes (vue intérieure et extérieure).

Qui organise le concours ?

Ce concours est organisé par

- L'ASBL les Amis de la Collégiale Saint-Usmer de Lobbes

Rue de l'Eglise 1

6540, Lobbes

- Le Plan de Cohésion Social de Lobbes

Rue de l'entreville 50

6540 Lobbes

Qui peut participer ?

Le concours photos est ouvert aux photographes de tous âges, amateurs, semi-professionnels ou professionnels. Chaque participant mineur doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur.

Les membres du jury ainsi que les personnes vivant sous le même toit ne sont pas autorisés à participer.

Par sa participation, le participant déclare accepter l'intégralité du règlement et toute décision relative à ce concours photographique.

Comment participer ?

- La participation à ce concours est gratuite.

- Vous pouvez soumettre vos photos du 1^{er} août au 15 novembre 2020.

- Chaque participants ne peut introduire que 3 photos maximum dans 3 catégories différentes.

Quel prix pouvez-vous remporter ?

- Tous les participants qui seront exposés recevront au moins une de leurs photos sur support dur au format 20/30 ou 30/30. Celle-ci sera donnée le 7 février de 15h à 17h. On pourra également les récupérer à la maison de la convivialité avant le 7 mars. Passé ce délai, elles resteront propriété des organisateurs.

- Prix du public et lauréats du jury

Le jury désignera 4 lauréats par catégorie.

Les photos choisies seront imprimées au format 60/90 ou 60/60 sur alu et exposées de manière permanente (avec mention de l'auteur de la photo) dans le jardin de Folcuin ou dans le quartier de la Collégiale Saint-Ursmer de Lobbes et seront mises en évidence au travers d'un parcours de découverte.

Le gagnant du prix du public et les lauréats du jury recevront un panier de produits du terroir.

Caractéristiques techniques des photos

- Seules les photos numériques, dans l'un des types de fichier suivants, sont acceptées : jpg, jpeg.
- Les photographies envoyées doivent être en haute résolution permettant l'impression en grand format.
- Pour garantir une impression correcte, les photos doivent être envoyées avec un rapport 2:3 ou 1:1. Vous pouvez fournir les photos avec un autre rapport mais elles seront recadrées à l'impression.
- L'image photographique devra être conforme à la prise de vue originale sans trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image.
- La photo ne comportera aucun filigrane ni aucun signe permettant d'identifier l'auteur.
- Vous pouvez soumettre 3 photos maximum dans 3 catégories différentes.
- Chaque photo devra obligatoirement être nommée avec le nom de la catégorie et du photographe. Elle suivra le modèle suivant : catégorie-nom-prénom.jpeg
- Les photos doivent être envoyées par mail à l'adresse concoursphotofolcuin@gmail.com. Chaque participant mentionnera son nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Composition du jury

Le jury sera composé par des professionnels de la photographie ainsi que de membres de l'ASBL.

Les photos seront jugées sur leur beauté, leur technicité, leur originalité et leur fidélité au thème.

La décision du jury sera considérée comme irrévocable : elle ne pourra en aucun cas être contestée ou faire l'objet d'une correspondance sous quelque forme que ce soit.

Le public qui désignera « le Coup de cœur du public » pourra voter lors du vernissage de l'exposition des photographies qui se tiendra le 10 janvier 2021 dans la Collégiale Saint-Ursmer de Lobbes. En cas d'ex-æquo pour le vote du public, le jury tranchera.

Procédure d'évaluation

- Une première sélection des 120 meilleures photos sera effectuée par le jury.
- Chaque photo sera imprimée au format 20cm X 30cm ou 30cmX30cm sur un support dur et exposée du 10 janvier 2021 au 7 février 2021 dans la Collégiale Saint-Ursmer de Lobbes.
- De cette présélection, le jury choisira les meilleures photos. Celles-ci seront imprimées avec le nom de l'auteur au format 90cm X60cm et exposée de manière permanente dans le jardin de Folcuin et dans le quartier de la Collégiale Saint-Ursmer de Lobbes. Cette exposition permanente des photographies des lauréats de ce concours sera mise en avant au travers d'un parcours de découverte.

Droits et publication

En participant, vous déclarez et gardez aux organisateurs que vous disposez de la propriété intellectuelle sur la photo envoyée et que vous en êtes le seul auteur. Vous préservez les organisateurs contre tout recours, de quelque nature que ce soit, par rapport à l'exploitation, la reproduction et l'utilisation des photos que vous soumettez. Vous déclarez aussi par votre participation que si une ou plusieurs personnes figurent sur les photos que vous soumettez, ces personnes vous ont autorisé(e) à reproduire leur portrait.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de faire usage gratuitement des photographies envoyées à l'occasion de ce concours (primées et non primées), notamment dans le cadre d'éventuelles actions de sensibilisation, de publications, d'expositions...

Comment nous contacter ?

Si vous rencontrez des problèmes lors de l'envoi de votre photo ou si vous avez d'autres questions à propos du concours, vous pouvez envoyer un courriel à concoursphotofolcuin@gmail.com. Aucune correspondance ni aucune discussion ne seront assurées à propos du règlement du concours, de son organisation et/ou de ses résultats.

Non-responsabilité

En participant au concours, le participant accepte tous les points du règlement, ainsi que toute modification ou décision que les organisateurs devraient prendre en raison de circonstances imprévues.

Les photos deviendront la propriété des organisateurs.

Les photos choquantes ou illustrant des personnes qui n'en ont pas autorisé la publication ne pourront pas être acceptées. Les photos affichant un caractère commercial ou discriminatoire ne seront pas acceptées non plus. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Le refus des photos ne peut faire l'objet d'aucun recours, ne doit pas être motivé et aucune correspondance ne sera assurée à ce propos.

En cas de publication, les organisateurs ne peuvent pas être tenus pour responsable des réclamations ou des plaintes de personnes apparaissant sur les photos. Cette responsabilité incombe au participant.

Par sa simple participation, chaque participant autorise automatiquement et irrévocablement la publication de son nom et de sa photo, ainsi que son identification en tant que participant au concours, et il renonce à tous les droits à ce niveau.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter, raccourcir ou annuler le concours ou une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent. L'ASBL ne peut pas être tenue pour responsables en cas de modifications ou d'annulation du concours photo à la suite d'un cas de force majeure.

Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel Conformément aux lois et directives européennes en vigueur, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant sur simple demande à l'adresse : concoursphotofolcuin@gmail.com. Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation.